
COMMUNE
D'
ALTECKENDORF



**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE
T35-2024**

**Règlementant la circulation et le
stationnement rue du STADE**

Le Maire de la commune d'Alteckendorf,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

VU le Code de la route

VU le Code de la voirie routière

VU la demande de Madame RUHLMANN Marion, directrice de l'évènement, en date du 28 septembre 2024 concernant la coupe de France de monocycle, le 29 octobre 2024 de 7h00 à 14h00.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant la livraison.

ARRETE

Article 1 : Le 29 octobre 2024, Madame RUHLMANN Marion, directrice de l'évènement concernant la coupe de France de monocycle est autorisée à bloquer la circulation et le stationnement rue du STADE de 7h00 à 14h00.

Article 2 : Pendant la durée de cet évènement, les restrictions suivantes seront appliquées : stationnement interdit et qualifié de gênant, la circulation sera interdite.

Article 3 : La signalisation règlementaire sera mise en place et gérée par la Commune d'ALTECKENDORF.

Article 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue aux articles 1 et 2 ci-dessus.


Article 5 : - M. le Chef du Centre Technique du Conseil Départemental de Hochfelden,
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Hochfelden,
- Madame RUHLMANN Marion, directrice de l'évènement,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :

- M. le Préfet du Département du Bas Rhin,
- M. le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement Chef-lieu,
- M. le Responsable de l'Unité Territoriale du Conseil Départemental de Saverne,

- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin
- M. le Chef du Centre Technique du Conseil Départemental de Hochfelden,
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Hochfelden.

Fait à ALTECKENDORF, le 3 octobre 2024

 Le Maire
Alain HIPP